



Assemblée générale

Distr. générale
19 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 20 de l'ordre du jour provisoire**

Développement durable

Tourisme durable et développement durable en Amérique centrale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est présenté en application de la résolution 70/196 de l'Assemblée générale sur le tourisme durable et le développement durable en Amérique centrale. Il fait le point, depuis la parution du précédent rapport consacré à la question (A/70/215), sur l'action menée par les États d'Amérique centrale pour mettre en œuvre des programmes visant à promouvoir le développement durable et le tourisme durable.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 août 2017).

** A/72/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/196 relative au tourisme durable et au développement durable en Amérique centrale, l'Assemblée générale a prié de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport sur l'application de la résolution. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies dont l'une des missions majeures est de favoriser le développement d'un tourisme responsable, durable et accessible à tous, l'Organisation mondiale du tourisme a joué le rôle de chef de file dans l'élaboration du présent rapport.

2. Le présent rapport fait le point, depuis la parution du précédent rapport consacré à la question (A/70/215), sur l'action menée par les pays d'Amérique centrale pour mettre en œuvre des programmes visant à promouvoir le développement durable et le tourisme durable. Il puise dans les réponses reçues, entre autres, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama comme suite à la demande que l'OMT leur avait adressée au début de 2017, dans le cadre de l'enquête de suivi sur la résolution 70/196 de l'Assemblée générale, aux fins de surveiller l'application de la résolution.

3. Le présent rapport fait fond sur les travaux de recherche que l'OMT conduit depuis 2016 pour déterminer dans quelle mesure les modes de consommation et de production durables sont intégrés dans la planification du tourisme au niveau national. Ces travaux consistent notamment à analyser les résultats d'une enquête mondiale consacrée à la planification du tourisme et d'un examen approfondi des politiques touristiques des États membres de l'OMT, l'accent étant mis en particulier sur les aspects relatifs à la consommation et à la production durables¹.

II. Bref rappel des faits nouveaux intéressant la durabilité dans la région de l'Amérique centrale

4. Il est admis que le tourisme durable est un secteur susceptible d'apporter des contributions notables aux trois piliers du développement durable en raison de ses liens complexes avec d'autres secteurs; en outre, la croissance du secteur, associée à sa diversification accrue, en fait un facteur du développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 objectifs de développement durable, qui constituent un ambitieux plan d'étapes conceptuel et politique pour les années à venir, témoignent de cette prise de conscience.

5. Le tourisme fait partie de cet important plan d'étapes. Il en est ainsi fait mention dans trois des objectifs de développement durable : l'objectif 8, qui concerne la croissance économique durable et l'emploi décent; l'objectif 12, qui porte sur la consommation et la production durables; et l'objectif 14, qui a trait à la conservation et à l'utilisation durable des océans. Néanmoins, compte tenu de la taille même et du caractère transversal du secteur, le tourisme peut contribuer, directement et indirectement, à la concrétisation de l'ensemble des 17 objectifs de développement durable.

6. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a pour objet de promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, la protection

¹ En juillet 2017, 73 autorités nationales du tourisme avaient communiqué les informations demandées; l'Europe y était la mieux représentée (26 pays; 36 %), suivie de l'Afrique (18 pays; 25 %) puis des Amériques (15 pays; 21 %). Il a été procédé à l'analyse de 71 politiques nationales en matière de tourisme, dont le détail a pu être consulté sur les sites Web officiels ou obtenu auprès des points focaux nationaux de l'OMT; 20 (28 %) concernaient des pays d'Afrique, 19 (27 %), des pays des Amériques et 14 (20 %), des pays d'Europe.

de l'environnement, l'emploi productif, l'innovation, la consommation et la production responsables, l'égalité des sexes, la réduction des inégalités et l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, autant de défis à relever pour assurer le développement durable à long terme de l'Amérique latine où, en dépit d'avancées considérables sur le plan de la réduction de la pauvreté, 168 millions de personnes (soit 28 % de la population) vivent dans la pauvreté².

7. Par sa résolution 70/193, l'Assemblée générale a décidé de proclamer 2017 Année internationale du tourisme durable pour le développement. Dans le cadre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, l'Année internationale vise à appeler l'attention des décideurs et du grand public sur la contribution du tourisme durable au développement, tout en mobilisant l'ensemble des parties prenantes afin qu'elles travaillent de concert à faire du tourisme un catalyseur du changement. La campagne met en exergue la nécessité cruciale de mesurer l'impact du tourisme dans les destinations fréquentées, afin que le développement du secteur repose sur des données factuelles, qu'il soit participatif, ouvert et suivi de près et qu'il intègre une approche holistique propice à la durabilité.

8. Le programme Tourisme durable du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, lancé en novembre 2014, concourt à la réalisation des objectifs de développement durable intéressant le secteur du tourisme en constituant une plateforme de collaboration où regrouper et transposer à plus grande échelle les initiatives et les partenariats tendant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables. Le programme est l'un des six premiers programmes du Cadre décennal adopté à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il a pour objectif principal de dissocier croissance du tourisme et utilisation accrue des ressources naturelles et se concentre sur quatre grandes tâches: a) intégrer la consommation et la production durables dans les cadres et les politiques ayant trait au tourisme; b) promouvoir la collaboration entre les parties prenantes aux fins d'améliorer les résultats du secteur touristique, notamment la mise en œuvre de cadres de suivi; c) favoriser l'application de directives, d'outils et de solutions techniques permettant qu'il soit systématiquement tenu compte des exigences liées à la consommation et à la production durables pour ce qui concerne les destinations, les entreprises et les touristes; d) renforcer l'investissement et le financement au profit du tourisme durable. En Amérique centrale, le programme est mené en collaboration avec des acteurs tels que le Ministère de l'environnement et de l'énergie du Costa Rica, le Conseil national du développement durable du Honduras, le Centre national pour une production propre du Nicaragua et le Ministère de l'environnement du Panama.

9. L'Accord de Paris, qui fera date dans l'histoire de l'action climatique, a été adopté à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Paris en décembre 2015. Instrument universel et juridiquement contraignant dont l'objectif central consiste à maintenir le réchauffement climatique à long terme bien en-deçà de 2°C, il représente une réalisation majeure de la diplomatie internationale, qui instaure une logique où l'action climatique part de la base et repose sur les engagements pris par les parties concernées. La tâche est particulièrement ardue pour les États d'Amérique centrale, qui doivent composer avec des inégalités de revenus et des disparités marquées, surmonter la difficulté de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par ses secteurs qui génèrent les plus de revenus et relever les

² *Horizons 2030 : l'égalité au cœur du développement durable*, (publication des Nations Unies, numéro de vente : 16.II.G.11), p. 47.

défis liés aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques.

10. L'Accord de Paris fait notamment l'obligation à toutes les Parties de s'employer à fournir des contributions déterminées au niveau national et d'accentuer ces efforts dans les années à venir, y compris en communiquant régulièrement des informations sur leurs émissions de gaz à effet de serre. Il impose également aux pays développés d'appuyer les initiatives menées par les pays en développement à cet égard. Un bilan mondial sera établi tous les cinq ans pour faire le point sur les avancées collectives des Parties vers la réalisation des objectifs énoncés dans l'Accord et donner des orientations quant aux mesures qu'elles devraient prendre afin de progresser plus avant.

11. La treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique s'est tenue à Cancún (Mexique) du 2 au 17 décembre 2016. Les participants ont adopté la Déclaration de Cancún sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité au service du bien-être, reconnaissant, entre autres choses, que le tourisme pouvait contribuer directement à la conservation des zones et des habitats sensibles par diverses activités, notamment de sensibilisation à l'importance de la biodiversité, et qu'il pouvait, également à condition d'être bien géré, constituer un agent de changement. Cela revêt une importance particulière pour la région de l'Amérique centrale, qui abrite une biodiversité très riche, des climats et écosystèmes variés et le Corridor biologique mésoaméricain.

A. Le tourisme durable en Amérique centrale

12. Le tourisme international est un élément majeur du développement de l'Amérique centrale et connaît une croissance importante depuis quelques années. En 2016, la région a accueilli près de 11 millions de visiteurs, engrangeant ainsi 9 milliards de dollars de recettes, contre 4,3 millions de visiteurs et 3 milliards de dollars de recettes en 2000. Le Costa Rica a été le principal bénéficiaire de cette tendance, avec une croissance à deux chiffres en termes de visites (+10 %), suivi du Guatemala (+8 %), du Nicaragua (+5 %, chiffres arrêtés en septembre) et du Honduras (+4 %, chiffres arrêtés en novembre). En conséquence, le nombre total de touristes en Amérique centrale a connu une croissance de 6 %, soit un taux bien supérieur à la moyenne mondiale, qui s'établissait à 3,9 %.

13. Selon la publication *Le tourisme à l'horizon 2030/Aperçu mondial*³, le nombre de touristes internationaux se rendant en Amérique centrale devrait passer de 7,9 millions en 2010 à 22 millions d'ici à 2030. Cela montre que la région a nettement le potentiel de poursuivre le développement de son secteur touristique, de sorte qu'il devienne un facteur d'inclusion sociale qui crée des emplois décents et qu'il contribue à améliorer la qualité de vie de la population, dans une perspective de durabilité.

B. Cadre, politiques et législation pour le développement du tourisme durable

14. La planification nationale du tourisme en Amérique centrale s'inscrit dans la tendance constatée à l'échelle mondiale en ce qui concerne les pratiques de planification à long terme. Effectuée dans le cadre des travaux de recherche de

³ *Le tourisme à l'horizon 2030/Aperçu mondial, édition préliminaire présentée à la 19^e session de l'Assemblée générale de l'OMT, 10 octobre 2011* (Madrid, 2011).

l'OMT sur les politiques en matière de tourisme, l'analyse de six politiques nationales (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) a fait apparaître que l'horizon de planification était de 12 ans dans la région, soit une valeur légèrement supérieure à la moyenne mondiale de 10 ans (basée sur l'analyse de 71 pays).

15. Depuis 2015, cinq des six pays de la région qui ont répondu à l'enquête de suivi (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Nicaragua et Panama) ont repensé leurs politiques, leur planification touristique, leurs stratégies et orientations et leurs programmes de promotion et de développement du tourisme durable. Au cours de la même période, les pays d'Amérique centrale ont modifié leurs cadres législatifs ou politiques existants pour soutenir le développement du tourisme durable, principalement dans les domaines de la protection de la biodiversité (six pays : Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama), du développement autochtone ou communautaire (cinq pays : Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Nicaragua et Panama), des changements climatiques (quatre pays : Costa Rica, Guatemala, Nicaragua et Panama) et de la gestion des ressources naturelles (quatre pays : Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama). Ces politiques ont en commun le but général de limiter l'impact du tourisme sur l'environnement et de mieux préparer le secteur aux fins d'une bonne gestion des ressources culturelles et naturelles.

16. Le tourisme durable est la pierre angulaire du plan national de développement du Costa Rica pour la période 2015-2018, et des initiatives telles que la certification du tourisme durable visent à renforcer la viabilité du secteur. Afin d'appuyer le développement du tourisme durable, le Costa Rica a modifié ses lois et politiques relatives à la biodiversité, aux changements climatiques et au développement des communautés autochtones. Une convention-cadre tendant à promouvoir un État ouvert en République du Costa Rica a également été signée par les branches exécutive, législative et judiciaire du Gouvernement et le Tribunal électoral suprême pour favoriser les progrès, à l'échelle nationale, sur les questions de la transparence, de la participation des citoyens et de la lutte contre la corruption.

17. El Salvador a lancé son plan quinquennal de promotion et de développement du tourisme durable pour la période 2014-2019 et se concentre principalement sur les projets liés à l'écotourisme et au tourisme autochtone dans les zones autochtones, et sur la transformation de Los Cobanos en zone dédiée au tourisme durable. Il participe également à des projets tendant à intégrer la biodiversité dans les activités touristiques et à des programmes de tourisme dans les communautés autochtones et a par ailleurs pris part à la treizième réunion de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité.

18. Le Guatemala a lancé un plan-cadre en faveur du tourisme durable pour la période 2015-2025, qui doit constituer le principal outil de planification du secteur pour les 10 prochaines années. Ce plan a été promu au statut de politique publique en 2016. De plus, la croissance du secteur touristique a valeur d'objectif prioritaire dans la politique générale du Gouvernement pour la période 2016-2020, qui a été annoncée en 2016. Parmi les autres grandes politiques adoptées par le Guatemala qui traitent du tourisme figurent la politique sur l'activité touristique dans les zones protégées pour la période 2015-2025 et le plan national de développement « K'atun : notre Guatemala d'ici à 2032 ».

19. Durant la période 2015-2016, le Honduras a essentiellement axé sa politique touristique sur la protection de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. Il a promulgué un texte juridique sur la création de couloirs biologiques et la modification des procédures administratives touchant à l'évaluation de l'impact

environnemental (Accord n° 0632-2015 sur la réglementation des couloirs biologiques).

20. Le Nicaragua procède actuellement à la mise à jour de sa stratégie nationale en matière de tourisme. Il mène par ailleurs des initiatives pilotes en collaboration avec l'alliance des Amériques pour la viabilité des sites touristiques. Le pays participe en outre à la zone de tourisme durable des Caraïbes par l'intermédiaire de l'Association des États de la Caraïbe et conduit un programme d'obligations financières dans le domaine du tourisme pour favoriser la viabilité environnementale. De plus, la loi n° 690 relative au développement des zones côtières a été modifiée de manière à intégrer de nouvelles initiatives d'investissement touristique dans les zones protégées, tandis qu'a été promulguée la nouvelle loi n° 848 sur l'inscription des Îles du Maïs au patrimoine national.

21. En 2015-2016, le Panama a adopté, entre autres mesures, un plan de développement du tourisme vert dans les zones protégées pour la période 2016-2026 visant à promouvoir le tourisme viable, établir des indicateurs de viabilité pour les zones et les destinations touristiques, créer un groupe mixte chargé des interventions dans les situations d'urgence et mettre en place un comité national sur les changements climatiques chargé de collaborer avec les institutions publiques.

Réduction de la pauvreté

22. Pour lutter contre la pauvreté, les pays recourent généralement à des initiatives tendant à faciliter le développement des collectivités locales et de programmes axés sur une meilleure prise en compte des communautés défavorisées dans le secteur du tourisme.

23. Le Gouvernement costaricien a mis au point, en 2015, une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, intitulée « Un pont vers le développement », dans le cadre de son plan national de développement. La stratégie comprend des mesures d'élimination de la pauvreté qui reposent sur la coordination interinstitutions et prévoient l'utilisation d'un ensemble d'outils techniques pour combattre plus efficacement la pauvreté.

24. El Salvador a entrepris une étude portant sur l'intégration des objectifs de développement durable dans le développement du tourisme durable comme stratégie de réduction de la pauvreté à El Salvador, et mis au point des projets en faveur des jeunes et des Mayas pour améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie.

25. Le Guatemala mène des programmes spécifiques, tels que la politique d'indemnisation des populations du Chixoy, Mundo Maya, Carmelita Mirador et Caribe Maya, pour soutenir les agences de tourisme autochtone grâce à une formation spécialisée qui doit leur permettre d'attirer davantage de visiteurs et à des plans de formation destinés aux guides touristiques autochtones, tout en appuyant les micro, petites et moyennes entreprises, de manière à promouvoir le développement dans les zones protégées.

26. Le Honduras a pris des mesures pour encourager la participation des collectivités locales aux programmes de viabilité du tourisme tels que le système centraméricain intégré de promotion de la durabilité et de la qualité, de même que le volet consacré aux centres communautaires et éducatifs dans le programme des Pavillons bleus au Honduras.

27. Les initiatives du Panama dans ce domaine ont essentiellement pour objet d'apporter un appui aux microentreprises et petites entreprises touristiques sous la forme d'un accord entre l'Autorité du tourisme du Panama et l'Autorité chargée des micro, petites et moyennes entreprises pour soutenir les activités touristiques.

Les femmes, les jeunes et l'autonomisation locale

28. Trois des quatre pays de la région qui ont répondu à l'enquête mondiale (Costa Rica, El Salvador et Honduras) ont estimé que l'égalité des sexes était une question très importante⁴ dans leur politique nationale en matière de tourisme. Les quatre pays (Costa Rica, El Salvador, Honduras et Panama) se sont accordés à considérer qu'il était très important d'assurer la participation des collectivités locales à la planification du tourisme.

29. Le Département du développement touristique du Conseil du tourisme du Costa Rica s'est employé à promouvoir et appuyer les initiatives et les projets qui concourent au développement local des communautés et à l'amélioration de la gestion et de la compétitivité des différents acteurs intervenant dans l'industrie du tourisme, dont un programme de formation et de conseil, un programme de tourisme rural de proximité, un programme d'appui aux micro, petites et moyennes entreprises touristiques et un programme de formation à la gastronomie costaricienne.

30. En El Salvador, des initiatives touristiques telles que le projet de tourisme autochtone maya ont été élaborées dans le but de renforcer l'autonomisation des jeunes et de promouvoir plus avant le tourisme dans les communautés autochtones.

31. En vertu de la politique générale du Gouvernement pour la période 2016-2020, le Guatemala a prévu d'accroître progressivement la proportion de femmes dans l'emploi non agricole en mettant en place des programmes de formation des jeunes à la question de la culture et du tourisme et un programme d'internationalisation des entreprises dirigées par des femmes et en renforçant le tourisme autochtone, l'accent étant mis sur les communautés socialement vulnérables mais présentant un potentiel sur le plan touristique.

32. Le Honduras a pris des mesures pour améliorer la participation des collectivités par l'intermédiaire de son programme des Pavillons bleus.

33. Le Nicaragua a défini des orientations stratégiques en matière de tourisme qui se concentrent essentiellement sur la personne humaine et offrent un cadre inclusif pour le développement touristique. En outre, le plan national de développement du tourisme durable du tourisme tient compte de la problématique hommes-femmes.

34. Le Panama a élaboré des programmes de formation et des itinéraires touristiques avec la participation des communautés autochtones. De plus, dans le cadre d'une activité de coopération technique avec l'Agence japonaise de coopération internationale, des responsables de sept institutions ont reçu une formation pour mieux appuyer les projets menés dans la zone autochtone du Chagres au titre du projet Un village, un produit, dont le but est de contribuer au développement local et à l'élimination de la pauvreté en renforçant le capital humain local et en cultivant des compétences de direction qui soient de nature à améliorer les capacités communautaires.

Utilisation efficace des ressources

35. Au niveau mondial, 67 % des pays qui ont répondu à l'enquête mondiale⁵ ont jugé que l'utilisation efficace des ressources était très importante pour la planification du tourisme à l'échelon national. Les quatre pays d'Amérique centrale

⁴ Sur une échelle de 0 à 5 (0 - aucune idée, 1 - pas du tout important, 2 - légèrement important, 3 - modérément importante, 4 - très important, 5 - extrêmement important), « très important » couvre les réponses 4 et 5, dans l'enquête mondiale.

⁵ Sur une échelle de 0 à 5 (1 - pas du tout important, 5 - extrêmement important) couvre les réponses 4 et 5.

ont indiqué qu'elle constituait un élément très important de leurs propres travaux de planification du tourisme. L'importance que les différents pays recensés ont accordée à divers aspects de la consommation et de la production durables dans leurs efforts de planification au cours de la période 2015-2016 montre qu'il sont de plus en plus conscients de la nécessité d'en intégrer les principes dans le secteur touristique.

36. Le Costa Rica a mis au point, sous la forme d'un partenariat public-privé, un plan national visant à développer une gastronomie costaricienne durable et saine, dans le cadre d'un modèle national de développement durable. Le plan a notamment pour but de contribuer à la neutralité carbone et à la préservation de la biodiversité, concourant ainsi à l'intégration de la consommation et de la production durables dans la planification du tourisme.

37. Les représentants du secrétariat de la planification auprès de la Présidence et du Ministère des relations internationales d'El Salvador participent régulièrement à des réunions avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'œuvrer à l'incorporation de la consommation et de la production durables dans les plans opérationnels concernant le tourisme.

38. Le Guatemala a mis en place un système de promotion de la durabilité et de la qualité à long terme, Seal Q, qui tend à améliorer les normes de qualité et de durabilité applicables au tourisme local et à renforcer la compétitivité du pays en veillant au respect constant de normes de qualité élevées. Il a également proposé une réglementation pour le contrôle des émissions provenant des véhicules à moteur. Dans le village de San Pedro La Laguna, l'accord municipal no 111-2016 interdit l'utilisation, la vente et la distribution de sacs en plastique, de polystyrène, de pailles et de produits du même type. De plus, la loi en faveur des forêts constitue un outil stratégique pour la gestion durable des forêts. En outre, la politique générale du Gouvernement pour la période 2016-2020 met l'accent sur la préservation de la couverture forestière du territoire national. La part des énergies renouvelables dans la matrice énergétique a augmenté de 5 %, et une loi relative à l'eau (Ley de Aguas) a été promulguée en vue de renforcer la résilience et l'adaptation du Guatemala aux changements climatiques.

39. Le Honduras s'emploie à améliorer les bonnes pratiques environnementales en appelant l'attention sur le volet hondurien du système centraméricain intégré de promotion de la durabilité et de la qualité et en concluant des accords volontaires pour une production propre.

40. L'Institut nicaraguayen du tourisme continue de participer aux travaux du cabinet national en charge de la production, de l'industrie et du commerce. Dans le cadre du modèle de dialogue, d'alliances et de consensus préconisé par le Gouvernement, l'Institut travaille de manière participative, avec tous les acteurs du secteur, au développement du tourisme.

41. Dans le plan d'action élaboré par le Panama en vue de promouvoir le développement du tourisme vert dans les zones protégées pour la période 2016-2026, où sont définies des mesures précises à prendre en priorité, l'une de ces mesures, énoncée à la rubrique des infrastructures durables, consiste à élaborer et appliquer des directives encourageant l'établissement d'infrastructures touristiques durables au sein et à l'extérieur des zones protégées, assorties si possible de pratiques optimales en matière de gestion des déchets solides, d'économies d'eau et de rendement énergétique.

Secours en cas de catastrophe et résilience

42. En mai 2017, 31 documents nationaux relatifs à la planification des interventions d'urgence, disponibles sur la plateforme Web consacrée à la prévention du Bureau des Nations Unies pour la réduction des catastrophes, avaient été examinés dans le cadre des recherches de l'OMC sur la planification des interventions d'urgence au niveau national. Il s'agissait principalement de politiques, de stratégies ou de cadres touchant à la gestion des urgences, des crises ou des catastrophes, provenant de la région Asie-Pacifique (39 %), de l'Amérique latine (16 %) et des États d'Europe occidentale et autres États (16 %)

43. Cinq des pays d'Amérique centrale qui ont répondu à l'enquête de suivi (Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) ont assuré qu'ils disposaient d'un plan national d'intervention d'urgence couvrant les questions de préparation, d'intervention et de relèvement face aux catastrophes naturelles et causées par l'homme.

44. Sur les cinq pays qui ont indiqué s'être dotés d'un plan national d'intervention d'urgence, quatre (Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) y ont intégré les considérations relatives au tourisme. En comparaison, les résultats préliminaires de l'examen des documents de planification nationale des interventions d'urgence ont fait apparaître que le tourisme était pris en compte dans 53 % des textes passés en revue.

45. Du point de vue de la planification nationale des interventions d'urgence, la Commission nationale de prévention des risques et de gestion des urgences du Costa Rica est l'institution chargée de gérer les situations d'urgence pour l'ensemble des populations, régions secteurs du pays. Elle a par ailleurs élaboré certains éléments du plan national de développement du Costa Rica pour la période 2015-2018, sur des questions comme l'évaluation des risques. Lorsqu'il se produit une situation d'urgence qui concerne plusieurs secteurs, la Commission convoque des réunions avec les personnes chargées des urgences au sein de chaque institution compétente et consulte toujours l'Institut costaricien du tourisme pour échanger des renseignements et obtenir des informations concernant l'incidence produite sur les infrastructures commerciales ou touristiques.

46. Au Guatemala, les destinations touristiques sont prises en considération dans les plans du coordonnateur national de la réduction des risques de catastrophe. Par ailleurs, en plus du programme national d'assistance dont ils bénéficient, les touristes font l'objet d'un traitement particulier dans les situations d'urgence.

47. L'Institut hondurien du tourisme fait partie intégrante du système national de gestion des risques. Il est protégé par la législation applicable et participe activement aux travaux des comités de prévention et d'alerte rapide.

48. L'Institut nicaraguayen du tourisme fait partie du système national de prévention, d'atténuation et de gestion des catastrophes et participe aussi activement, sur le plan local, aux travaux des comités départementaux et municipaux y afférents.

49. Au Panama, l'autorité en charge du tourisme est membre d'un groupe de travail conjoint sur la sécurité et le tourisme, coordonné par le système national de protection civile, dont la tâche consiste à assurer et garantir la sécurité de toutes les personnes sur les plages, les rivières, les pistes et d'autres sites touristiques, de même que la sûreté de toutes les activités publiques ou privées qui sont menées dans le pays. Elle convient qu'il faudrait envisager de multiplier les initiatives dans ce domaine.

III. Priorités nationales

50. Pour la région de l'Amérique centrale, en matière de durabilité, les trois grands domaines prioritaires sont dans la protection des zones écologiquement sensibles et du patrimoine naturel, le renforcement des capacités dans le domaine du tourisme (capital humain et petites et moyennes entreprises) et l'appui au développement durable et inclusif des collectivités. Ces priorités témoignent de l'importance accordée à la consommation responsable des ressources naturelles par le secteur du tourisme dans la région. De plus, les ambitions des États Membres de la région de l'Amérique centrale s'inscrivent bien dans l'esprit du Programme 2030 et de l'objectif qui tend à assurer le développement durable et inclusif au niveau économique, environnemental et social. En prêtant l'attention voulue aux priorités des États d'Amérique centrale, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes régionaux et internationaux compétents sont à même de diligenter la réalisation du tourisme durable et du développement durable en Amérique centrale, tout en renforçant leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.

IV. Tour d'horizon des initiatives régionales relatives au tourisme durable et au développement durable

51. Les États Membres d'Amérique centrale concourent à l'exécution de projets visant à promouvoir la durabilité du tourisme rural (cinq pays : El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama), du tourisme dans les villes coloniales (quatre pays : Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) et de l'écotourisme (trois pays : Guatemala, Honduras et Nicaragua).

52. Au niveau régional, par l'intermédiaire du Secrétariat pour l'intégration touristique centraméricaine (SITCA) et de ses États membres de la région, divers programmes du plan stratégique de développement du tourisme durable en Amérique centrale pour la période 2014-2018 ont été mis en œuvre, dans des domaines transversaux comme la protection de la biodiversité, la préservation de la culture et du patrimoine, les changements climatiques, le développement autochtone et communautaire, la consommation et la production durables, et la sûreté et la sécurité.

53. Sous l'égide de l'alliance des Amériques pour la viabilité des sites touristiques, des projets sont menés dans le but de renforcer la compétitivité des destinations touristiques d'Amérique centrale en encourageant leur gestion durable. L'alliance entend produire un effet positif sur les conditions de vie des habitants de l'Amérique centrale en renforçant la compétitivité de la région sur le marché mondial, en protégeant les ressources à la fois terrestres et marines, en appliquant des pratiques durables, en améliorant la gestion du tourisme à ancrage locale et en faisant en sorte que les populations locales bénéficient au mieux du tourisme.

54. El Salvador participe actuellement à la réalisation du projet relatif au tourisme autochtone maya dans les pays qui forment le Mundo Maya (Belize, El Salvador, Guatemala, Honduras et Mexique). Le projet comporte deux volets : un portefeuille de projets régionaux touchant au tourisme culturel local et à l'élaboration de plans d'activité pour des projets phares; et une stratégie de promotion internationale du tourisme fondé sur la culture maya. Les objectifs de la coopération technique sont d'élaborer des projets phares concernant le tourisme autochtone dans cinq pays comptant une population et des sites archéologiques mayas, ou des sites naturels d'intérêt, en vue d'améliorer les revenus et les conditions de vie des mayas; et de mettre à profit les enseignements tirés des projets pour engager un dialogue avec les

autorités en charge du tourisme, de telle sorte qu'il soit possible, à plus long terme, d'étendre cette démarche à l'échelle nationale.

55. Au niveau régional, les pays d'Amérique centrale ont indiqué avoir pris des mesures visant à promouvoir la coopération nationale et infranationale sur les questions de durabilité en partageant des données d'expérience sur des sujets tels que le tourisme durable et le développement durable (six pays : Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama), la protection de la biodiversité (cinq pays : El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) et le développement autochtone ou communautaire (quatre pays : El Salvador, Guatemala, Nicaragua et Panama).

56. Le plan stratégique en faveur du développement du tourisme durable en Amérique centrale pour la période 2014-2018 fait apparaître une hausse de la compétitivité des entreprises touristiques en réponse aux nouvelles tendances du marché. Selon le Costa Rica, cela découle d'une multiplication des micro, petites et moyennes entreprises dans la région, y compris dans les systèmes régionaux et nationaux de promotion de la qualité et de la durabilité.

57. Le Guatemala participe aux travaux de l'agence de promotion du tourisme en Amérique centrale, afin d'échanger des données d'expérience, et collabore avec le Fonds mondial pour la nature et Mundo Maya à des projets de tourisme autochtone. Le pays est également membre de l'Association des États de la Caraïbe, qui fait la promotion du tourisme dans toute la région, et de la Banque centraméricaine d'intégration économique, qui s'occupe du financement de projets écophiles. Il coopère en outre avec le PNUD, dans le cadre de la gestion intégrée des zones marines et côtières, afin d'encourager le recours à l'écotourisme pour assurer la viabilité financière des zones protégées.

58. Le Honduras collabore avec le Secrétariat pour l'intégration touristique centraméricaine pour favoriser le partage de données d'expérience dans le domaine du tourisme durable. Le Conseil centraméricain du tourisme et le Conseil centraméricain de l'environnement et du développement sont des entités du Secrétariat qui appuient l'exécution des projets et la coopération régionale dans les domaines susmentionnés.

59. Depuis un an et demi, au Nicaragua, des congrès et forums internationaux et nationaux sont organisés aux fins de promouvoir l'échange de données d'expérience et le renforcement des capacités pour ce qui concerne les questions intéressant le développement du secteur touristique. Au niveau local, les institutions compétentes fournissent un appui technique à la planification participative dans le domaine du tourisme. Par ailleurs, le pays a mis au point un programme de fermes d'agrotourisme qui vise à accompagner le développement du tourisme dans les zones rurales. Le programme contribue également à la diversification commerciale et à l'augmentation des revenus en améliorant la gestion des fermes d'agrotourisme en tant que produits touristiques ruraux dans le cadre d'une stratégie axée sur l'agriculture climatiquement rationnelle et les bonnes pratiques rurales. La « route coloniale » et la « route des volcans » ont pour objet de promouvoir le développement d'un tourisme autochtone rural et durable autour des réserves volcaniques naturelles des zones côtières de la région Pacifique du Nicaragua (départements de Chinandega, León, Managua, Masaya, Granada et Rivas), de concourir au développement des micro, petites et moyennes entreprises touristiques et de soutenir le développement économique local.

V. Conclusions et recommandations

60. Les pays d'Amérique centrale ont continué d'appuyer le développement du tourisme durable, notamment en adoptant de nouvelles lois et politiques, de promouvoir l'atténuation de la pauvreté au moyen du tourisme, d'améliorer la protection de la biodiversité et du patrimoine culturel et de favoriser le développement autochtone. Par ailleurs, dans nombre d'États de la région, des stratégies nationales de prévention des catastrophes engagent le secteur du tourisme à s'associer aux efforts déployés pour faciliter le recours à des mécanismes de suivi et de contrôle afin de veiller à ce que les destinations touristiques soient préparées à toute éventualité.

61. S'il fait l'objet d'une gestion et d'un suivi adaptés, le tourisme peut contribuer directement ou indirectement au développement et à la croissance et, partant, à la réalisation du programme de développement mondial et de l'ensemble des objectifs de développement durable. Il est donc essentiel de définir avec précision le rôle qu'il convient de lui attribuer dans le programme de développement durable de l'Amérique centrale, jusqu'en 2030 et au-delà.

62. Pour intégrer des modes de consommation et de production durables dans le secteur touristique en Amérique centrale et, ce faisant, promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région, il est impératif, entre autres mesures, d'identifier et d'adopter des méthodes de planification du tourisme qui incitent les acteurs du secteur à mieux utiliser les ressources disponibles. Par exemple, d'économie circulaire – qui donne la priorité à des modèles d'affaires basés sur les ressources renouvelables, des cycles de vie plus longs et divers, une consommation partagée et des chaînes de valeur interdépendantes – peut être d'une grande utilité pour concevoir et améliorer les systèmes de gestion des ressources, non seulement dans le secteur touristique mais aussi pour le développement durable des destinations.

63. Les gouvernements et autres parties prenantes de la région sont invités à se joindre au programme Tourisme durable du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, qui tend à promouvoir l'innovation et l'économie circulaire afin d'accroître l'efficacité des ressources intervenant dans la chaîne de valeur touristique. Le programme en question est dirigé conjointement par l'OMT et les Gouvernements de la France, du Maroc et de la République de Corée et exécuté en collaboration avec le secrétariat du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, qui relève du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ses membres comptent actuellement plus de 120 entités actives (gouvernements, acteurs du secteur privé, organisations non gouvernementales et établissements universitaires).

64. Le développement du tourisme durable dans la région bénéficiera du recours à une méthode fondée sur des données factuelles, qui met au premier plan l'évaluation systématique et en temps voulu de l'incidence économique, environnementale et sociale du tourisme sur les destinations, et de l'utilisation efficace des informations ainsi obtenues pour prendre des décisions éclairées au niveau national, régional et local.

65. Il est crucial de mesurer comme il convient l'incidence socioculturelle et environnementale du tourisme, et de suivre la recommandation tendant à combler le manque actuel de données dans ce domaine en tirant profit des solutions innovantes et des nouvelles sources de données qui se font jour,

L'objectif général consistant à promouvoir le programme national de développement durable au-delà du secteur touristique.

66. Les gouvernements et les autres parties concernées sont invités à rejoindre le Réseau international d'observatoires du tourisme durable⁶ de l'Organisation mondiale du tourisme afin de promouvoir un tourisme durable sur le plan social, économique et environnemental, et à encourager l'élaboration de politiques éclairées partout dans le monde, en particulier grâce au recensement et à la diffusion des pratiques optimales, à une meilleure sensibilisation à la viabilité et au renforcement des capacités en la matière parmi les parties prenantes dans le secteur du tourisme.

67. Le secteur du tourisme d'Amérique centrale est encouragé à participer aux mécanismes de coordination, de partage des connaissances et de communication pour la gestion de la sécurité et des urgences au niveau national et régional, et à s'efforcer collectivement de se fonder avant tout sur des données factuelles pour élaborer des mesures propices à la sûreté, à la sécurité et au bon déroulement des voyages, de sorte que les organismes publics de la région soient à même de prendre des décisions pertinentes, éclairées et coordonnées sur des questions comme la facilitation des procédures de délivrance de visa.

68. Les processus participatifs qui font intervenir en continu toutes les parties prenantes – secteurs public et privé, société civile ou collectivités locales – à tous les niveaux, par l'intermédiaire d'outils novateurs comme les budgets participatifs, sont fortement encouragés, pour garantir la participation à long terme des collectivités locales au développement durable des destinations touristiques.

⁶ Voir <http://insto.unwto.org>.